

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 29 mai 2018 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Est absent : Philippe Labelle - son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Cynthia Emond, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée est également présente Mme Marie-Claude Grondin, CPA.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2018-05-72

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

Avis de convocation : Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2017

Une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2017 est faite par madame Marie-Claude Grondin, CPA, de la firme Langevin Grondin CPA Inc., aux membres du Conseil municipal.

2018-05-73

Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2017

La secrétaire-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'année 2017, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

ATTENDU QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2017 a été faite par madame Marie-Claude Grondin, CPA, de la firme Langevin Grondin CPA Inc., lors de ladite séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2017, tels que présentés par la firme Langevin Grondin CPA Inc., comptables agréés.

Adoptée unanimement.

2018-05-74

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 146 224\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée unanimement.

Une période de questions a eu lieu

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h16.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale adjointe et secrétaire
trésorière adjointe

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire